

L'AFPIA Lyon est un organisme de formation référent pour toutes les entreprises de l'Aménagement des Espaces de Vie. Son offre de formation s'établit sur les filières de l'Ameublement et de l'Agencement, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication, en passant par la pose et l'installation, le traitement de surface jusqu'au négoce de l'Ameublement.

L'AFPIA Lyon, Organisme de Formation de Qualité, certifié ISO 9001 Version 2015, Datadocké (Id.DD : n°0028806) propose deux dispositifs de formation adaptés à la formation tout au long de la vie :

- La Formation Certifiante (Alternance), en contrat d'apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation composée de :
 - Une filière de formations, composée de diplômes d'Etat, du CAP, BAC puis BTS, du niveau 3 au niveau 5 et une offre de formations qualifiantes (Certificat de Qualification Professionnelle et Titre Certifié reconnu RNCP) qui répond aux besoins des marchés.
- La Formation Continue, proposant des thématiques de formations techniques et transversales sur les domaines d'activités de nos marchés, une offre de formation sur-mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque entreprise, et une offre de formation inter-entreprises, qui a pour objectif de développer les compétences des salariés en poste dans les entreprises.

En premier lieu, il est important de contextualiser les derniers mois, qui se sont écoulés :

Le contexte sanitaire :

Notre pays, l'Europe, et le monde entier sont impactés violemment par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) apparue pour la première fois à Wuhan, en Chine, le 31 décembre 2019 et arrivée sur le sol français à priori, en janvier 2020. **Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire**, nous avons suivi les premières directives gouvernementales, pour un confinement total à compter du 16/03/2020.

Notre activité « Formation » a dû s'organiser et se réinventer pour dispenser les savoirs et savoirs faire à distance : Nous avons organisé la continuité pédagogique à destination de tous les apprenants AFPIA Lyon, et la continuité administrative de notre activité, à destination de tous les partenaires de la formation (Apprenants, candidats, entreprises, financeurs, fournisseurs...), jusqu'à la date du déconfinement progressif annoncé par le Président à partir du 11 mai à l'accueil au public.

Le 18 mai 2020, nous avons réouvert notre organisme de formation, sous couvert d'un plan de reprise, de continuité d'activité dans le respect du protocole sanitaire publié, imposant le port du masque en formation et dans nos activités du quotidien quand la distanciation n'est pas possible.

Depuis, nous nous adaptons dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de la covid-19, en respectant la réglementation en matière de formation professionnelle et d'apprentissage ainsi que les protocoles sanitaires des organismes de formation afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les salariés et apprenants en formation AFPIA Lyon.

Dans ce contexte, l'AFPIA Lyon mettra tout en œuvre pour pérenniser son activité, répondre aux exigences de la Réforme et aux besoins des entreprises de son territoire, en cohérence et en adéquation avec ses partenaires (PIP) et ce, compte tenu de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons sur cette année 2020.

Le contexte politique :

L'heure est au premier bilan. Un an après la promulgation de la loi Avenir, on peut déjà percevoir les premiers effets de la réforme de la formation professionnelle :

Développer l'offre de formation en apprentissage et faire de l'apprentissage un choix attractif et de confiance pour le jeune et pour l'employeur, tels étaient les objectifs de la loi du 5 septembre 2018. Apprentis, entreprises et acteurs de la formation professionnelle se sont saisis des nouvelles dispositions offertes par la loi.

Du côté des CFA :

554 nouveaux CFA ont été enregistrés par les Direccte depuis la publication de la loi, dont 61 CFA d'entreprises,

85 prépa-apprentissage ont été ouvertes ou sont en cours d'ouverture, réparties sur 418 sites sur l'ensemble du territoire, permettant à 73 000 jeunes de maximiser leurs chances d'accéder à l'apprentissage.

Du côté des employeurs :

35 081 aides uniques ont été versées à 30 087 employeurs qui en ont fait la demande.

Du côté des apprentis :

Entre janvier et juin 2019, **58 885 jeunes sont entrés en apprentissage** (+8,4% par rapport à la même période en 2018). La hausse des apprentis dans le secteur privé est de **+4,9 %** depuis juin 2018. On dénombre **458 000 apprentis au 30 juin 2019, un chiffre record.**

- **17 753 apprentis** ont reçu ou s'apprêtent à recevoir l'aide au permis de conduire de 500 € pour un montant de près de 9 millions d'euros,
- **1 980 bourses Erasmus Pro** ont été attribuées à des apprentis pour financer une partie de leur apprentissage en Europe,
- **57 000 jeunes** vont entrer dans **61 prépas apprentissage** en 2019.
- **20 000 vœux d'apprentissage** ont été formulés sur **PARCOURSUP**.

Les chiffres de l'apprentissage en France en 2019 recensent pour la première fois, **une croissance à deux chiffres** : Au 31 décembre 2019, il y avait **491 000 apprentis en France, soit une hausse de +16% par rapport à 2018.**

L'apprentissage a progressé partout en France et a profité à tous les réseaux et à tous les secteurs d'activités. L'offre de formation s'est développée et l'apprentissage est reconnu comme **une voie de formation professionnelle d'avenir plus attractive et d'excellence.**

Par ailleurs, pour être plus près des besoins du terrain, **les entreprises** qui sont en manque de profils qualifiés ont désormais la possibilité de **lancer leur propre centre de formation d'apprentis, sans agrément préalable mais avec une simple déclaration.**

Ce premier bilan à date laisse présager d'encourageantes perspectives. Pour autant, bien que les chiffres communiqués soient favorables, il convient de les tempérer car ils n'en demeurent pas moins l'héritage d'un travail de fond amorcé depuis plusieurs années. De plus, il conviendra d'apporter **une attention particulière aux CFA historiques** qui devront nécessairement se « réinventer » pour saisir les opportunités de développement offertes par la réforme.

À titre de comparaison, les données pour les contrats de professionnalisation ne sont pas disponibles pour l'ensemble de l'année 2019, mais les entrées affichent à l'inverse une baisse successive en septembre (-6,5 % par rapport à septembre 2018) et en octobre (-11,6 %), l'augmentation du nombre de contrats pour les adultes ne compensant pas la réduction de contrats pour les jeunes (-5,9 % en octobre).

L'année 2020 s'annonçait déterminante avant l'impact de la crise sanitaire lié à la COVID 19.

Aussi, pour favoriser l'embauche de jeunes en contrats d'apprentissage pour la rentrée 2020, le gouvernement a pris des mesures de relance de l'apprentissage.

Ce plan de relance apprentissage prévoit que pour les employeurs qui recrutent, entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, la création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises : Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge – voire quasi-nul – pour la 1^{ère} année de contrat.

À propos de l'effet de ce plan de relance de l'apprentissage, il est particulièrement difficile de prévoir l'impact de ces mesures mais il est a minima possible d'envisager un maintien du nombre d'entrées jusqu'en 2023. Dans le détail, le projet annuel de performances (PAP) concernant la formation professionnelle, annexé au projet de loi des finances 2021, prévoit 335 900 nouveaux contrats d'apprentissage en 2020, un chiffre en baisse de 8,77 % par rapport à 2019. Il table en revanche sur une augmentation en 2021, avec 352 700 nouveaux contrats, ainsi qu'en 2023, avec 388 900 nouveaux contrats, venant ainsi dépasser le niveau de 2019 (+5,62 % entre 2019 et 2023). Parmi ces nouveaux contrats, la part des apprentis préparant un diplôme de niveaux III et IV était de 59,9 % en 2019. Il est tablé sur une stabilisation de cette part en 2020 et une légère hausse en 2021, à 61 %.

Quant au taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage, il était de 75,2 % en 2019. "Les projections 2023 devraient être en légère hausse, compte tenu des effets attendus du plan de relance", poursuit le document qui table sur un taux d'insertion de 76 % à cette date. Par ailleurs, le développement des entrées en apprentissage s'est accompagné "d'une extension de l'offre de formation avec 1 200 CFA ouverts fin 2019 (1 830 à fin août 2020)". Rapporté aux 965 CFA historiques, il représente un quasi-doublement du nombre de CFA depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2018.

Nous pouvons d'ores et déjà, faire un bilan partiel de ce plan de relance apprentissage, pour notre organisme de formation :

Il semble, que l'action menée en soutien à l'Apprentissage, soit une réussite.

Les effectifs de la structure AFPIA LYON, à la rentrée 2020, au 30/09/2020, sont de 202 inscrits contre 164 apprenants, au 31/12/2019, soit 23% d'augmentation.

Le taux de remplissage de la structure est à 114% des prévisions d'inscription pour la rentrée 2020 et à 75% des flux déterminés par groupe de formation.

Il conviendra de tirer les conclusions qui s'imposent à l'occasion du second anniversaire de la loi Avenir ainsi que des entrées en formation alternées sur les prochaines rentrées.

Le contexte économique régional et national :

Selon l'INSEE, dans sa note n°22 sur le Bilan économique 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes Insee, paru le 18/06/2020 : 2019, une nouvelle année positive pour l'économie régionale¹

Confirmant la trajectoire des deux années passées, l'économie régionale poursuit sur sa lancée en 2019. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'emploi salarié continue de croître à un rythme de 1 % et le chômage poursuit son recul. Le nombre de créations d'entreprises bat un nouveau record et impacte l'ensemble des secteurs d'activité. **Ce panorama résolument positif est rapidement mis à mal début 2020 par l'arrivée de l'épidémie de la Covid-19, qui a entraîné, dès le 17 mars, la mise en sommeil d'une grande partie de l'économie. En Auvergne-Rhône-Alpes, la crise a entraîné une baisse de 34 % de l'activité économique. Ce niveau relativement élevé provient de sa structure économique, notamment de son orientation plus industrielle. Seule la moitié de l'activité industrielle a été maintenue. La diminution de la demande, nationale et internationale, les difficultés d'approvisionnements et l'indisponibilité de la main d'œuvre expliquent l'ampleur du mouvement.**

L'impact économique s'est accompagné de chocs profonds sur l'emploi dans toutes les régions, soit un chômage en hausse de près de 9 % en Auvergne-Rhône-Alpes, en mars 2020. Cet accroissement des effectifs inscrits en mars 2020 provient à la fois d'une nette augmentation des entrées et d'une très forte baisse des sorties. Les entrées pour fin de mission d'interim et fin de contrats courts sont en hausse, la mise en place du confinement ayant conduit à des non renouvellements ainsi qu'à de moindres nouvelles embauches de courte durée.

Ce phénomène est bien sûr, d'une ampleur nationale : L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020.

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de la Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. **Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels. Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité. Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc. En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Aussi, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers. L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement.**

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475930#~:text=En%20Auvergne%20Rh%C3%B4ne%20Alpes%2C,ensemble%20des%20secteurs%20d'activit%C3%A9>

Le contexte des secteurs professionnels environnant à notre activité :

Plusieurs évènements et surtout la crise sanitaire liée à la COVID 19 auront des répercussions sur les résultats et les objectifs à venir. L'environnement professionnel de l'AFPIA Lyon, connaît des situations très contrastées en fonction des secteurs d'activités :

- Le marché de la menuiserie² :

L'artisanat du bâtiment affichait une croissance annuelle de 1,5 % en 2019, et ce, même avec une croissance fortement ralentie au 4e trimestre 2019 avec +0,5 %, après une croissance soutenue de +2 % sur les 3 premiers trimestres de l'année 2019. La croissance annuelle retombe donc à 1,5 % en volume, contre 2,5% en 2018, laissant **présager une croissance pour 2020 aux alentours de +0,5 %**. Cette situation conjoncturelle du secteur coïncide avec une fin de cycle : entre 2011 et 2015, l'artisanat du bâtiment a fait face à une décroissance qui s'est pourtant poursuivie par sur un cycle de croissance entre 2016 et 2019. Par ailleurs, les prix continuent d'augmenter moins rapidement que les coûts et, au 4e trimestre 2019, 12 % des entreprises déclarent ainsi une baisse de leurs marges.

Ceci était, sans compter sur la crise sanitaire liée à la COVID 19.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) dévoile dans sa note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2020, une situation sans précédent qui voit la croissance de l'activité s'effondrer : **un recul de - 12 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.**

Ce net recul de - 12 % concerne l'ensemble des entreprises artisanales, quelle que soit leur taille. Les entreprises employant 10 à 20 salariés ont subi une perte de croissance de - 13 % et celles de moins de 10 salariés sont concernées par une baisse de -12 %. Ce recul de la croissance concerne également l'ensemble des corps de métier. Cependant, certains métiers comme la maçonnerie (- 16%), l'aménagement décoration plâtrerie (- 12 %) ou l'électricité et la menuiserie (- 10 %) sont **particulièrement touchés.**

- Le marché de l'ameublement :

Selon la note de conjoncture de janvier 2020 : Après un exercice 2019 en forte croissance, les ventes de mobilier domestique continuent de progresser en janvier 2020. L'activité progresse de **3,0% sur le premier mois** mais il est difficile de mesurer l'impact des mouvements sociaux qui ont continué à secouer le pays sur la période. Si certains distributeurs affirment, notamment à Paris, que les grèves ont impacté fortement les performances sur ces premières semaines de l'année, certains chiffres publiés par le Conseil national des centres commerciaux mettent en évidence, pour leur part, de meilleures performances en Ile de France qu'en province, invoquant en janvier un rattrapage du report de consommation de décembre lié aux grèves. Sans surprise, **les ventes de meubles sont en chute libre** sur le mois de mars, confinement oblige, **selon la note de conjoncture du mois de mars 2020**. Ainsi, elles reculent en valeur de 51,6% suite à la fermeture des magasins à partir de la moitié du mois.

Selon celle du mois d'avril 2020, les magasins du secteur étaient fermés suite à la crise du Covid 19 et le chiffre d'affaires est en chute libre sur le mois d'avril avec un recul de performances de 84,9%. Comme pour le résultat du mois de mars, cette évolution est à manier avec les précautions d'usage et sera susceptible d'être remise à jour, le calcul s'étant fait sur des éléments parcellaires diffusés par les enseignes. **26%, c'est selon le cabinet d'études marketing SAD marketing, la perte que devrait enregistrer le marché du meuble.** Selon cette étude, le meuble devrait être le segment qui enregistre la

² <https://www.capeb.fr/www/capeb/media/document/noteconl-4119-capeb-vd.pdf>

plus forte perte en proportion de son chiffre d'affaires dans l'équipement de la maison devant la TV, vidéo, informatique qui devrait afficher -24% en fin d'exercice, tout comme les appareils électroménagers.

- Le marché de l'agencement³ :

On estime que chaque année, 40 000 opérations d'agencement sont réalisées en France par environ 1 500 entreprises, un marché compris entre 2.5 milliards d'euros. Plus de 90 % des entreprises d'agencement ont une taille inférieure ou égale à 50 salariés.

Après une année 2018 en recul, le chiffre d'affaires des fabricants repart en hausse en 2019.

L'agencement représente 13% de la production française en 2019, un chiffre d'affaires de 976 M €.

Ce marché ayant un lien étroit avec le secteur de la Menuiserie et de l'Ameublement, souffre sur cette année 2020, des mêmes impacts liés à la crise sanitaire COVID-19.

Conclusion

La mission de notre Organisme de Formation est d'assurer conformément aux exigences de la Réforme de la formation :

- Une qualité de formation qui offre une employabilité à l'issue de la formation, une insertion réussie dans la vie professionnelle et une adaptabilité des compétences aux besoins des marchés, à tous nos apprenants sans distinction.
- Une formation à la hauteur des attentes et répondant aux besoins en compétences de toutes les entreprises liées à nos marchés.

Dans ce contexte, l'AFPIA Lyon a pu démontrer que sa force réside dans sa capacité à s'adapter, se réinventer en se réorganisant pour permettre de réaliser sa mission de formation aux services des apprenants, à développer une ingénierie pédagogique et financière en distanciel/présentiel, cohérente et pertinente aux services des entreprises et des salariés en formation.

L'AFPIA Lyon est le centre de formation « référent », interlocuteur privilégié, en charge de l'accompagnement sur l'acquisition et le maintien du développement des compétences auprès des entreprises de l'Aménagement des Espaces de Vie.

La stratégie de l'AFPIA Lyon se construit donc autour de :

- la satisfaction du client pour la pérennité de nos relations ;
- la satisfaction de l'apprenant pour garantir la qualité de la formation ;
- l'amélioration continue pour conserver la confiance de nos clients et de nos financeurs ;
- le développement de son offre de formation pour séduire de nouveaux prospects ;
- la motivation du personnel, pour réussir ensemble dans le respect de l'environnement ;
- la collaboration avec les acteurs du marché de la formation, pour répondre aux attentes de ses partenaires, de ses clients et répondre aux exigences de la réforme.

³ https://www.codifab.fr/sites/default/files/chiffres-des_ameublement_francais_2019.pdf

Pour assurer la conformité de nos prestations à notre stratégie, nous orientons nos actions « Qualité » 2021, selon les 2 axes suivants :

- **L'adaptation de notre organisme de formation**, pour répondre aux exigences de la réforme de la formation concernant les évolutions réglementaires et la libéralisation de la formation.
- **L'amélioration de la performance de notre organisme de formation** pour satisfaire nos clients et nos apprenants dans le contexte de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

La démarche Qualité est essentielle pour notre organisme de formation.

La Direction et le Personnel de l'AFPIA Lyon ont la volonté et s'engagent, via le Système de Management de la Qualité, à satisfaire les exigences des clients, les exigences légales et réglementaires applicables et à améliorer les pratiques en continu. Mme Stéphanie DUPRE, Directrice Générale et les pilotes de Qualité de l'AFPIA Lyon, sont chargés de coordonner la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité.

Dans le souci permanent d'amélioration continue, en tant que Directrice Générale de l'AFPIA Lyon, je m'engage personnellement à :

- Promouvoir la Politique Qualité, afin de conduire l'AFPIA Lyon à un niveau optimal de gestion de la qualité, à veiller à la communication et à la compréhension de cette dernière.
- Fédérer tous les acteurs de l'AFPIA Lyon dans la démarche d'un Système de Management de la Qualité.

Lyon, le 5 Février 2021

Laurence TIBLE
Présidente de l'AFPIA Lyon



Stéphanie DUPRÉ
Directrice Générale

